Nations Unies S/2003/738



Conseil de sécurité

Distr. générale 21 juillet 2003 Français Original: anglais

Lettre datée du 18 juillet 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 18 septembre 2002 (S/2002/1048) et à son annexe, par laquelle je transmettais un rapport complémentaire présenté par l'ex-République yougoslave de Macédoine au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter l'ex-République yougoslave de Macédoine à lui présenter une réponse sous la forme d'un troisième rapport d'ici au 18 septembre 2003.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Inocencio F. Arias

03-43867 (F) 240703 240703